

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le deux mai à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de convocation : 28/04/2022

Présents : GARNIER Anne-Marie, PÉRI Sandrine ; BLIN Stéphane, BONNOT Marc, DUZELIER Didier, FAYET Serge, SALAS Jean-François.

Absents : BARTON Sarah, GORIN Caroline, MALSCH Barbara (pouvoir M. BONNOT) ; PUPIN Jean-Michel.

Secrétaire de séance : M. Stéphane BLIN.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 21/03/2022 est approuvé à l'unanimité.

1- DÉLIBÉRATIONS

Convention de fauchage des accotements des voiries communales - Saison 2022

Monsieur le Maire explique qu'il faut établir une convention avec un prestataire pour le fauchage des accotements des voies communales et des pistes forestières durant la période allant du 09 mai 2022 au 31 octobre 2022.

Il présente la proposition tarifaire d'un prestataire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de retenir la proposition de **l'Entreprise Travaux Agricoles LANCEMENT Emmanuel**, située Chez Barbe, 63290 LEZOUX.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec ce prestataire pour le fauchage des voies communales et pistes forestières, durant la période allant du 09 mai 2022 au 31 octobre 2022.

PRECISE que la prestation sera réalisée pour un montant maximum de 13000 € TTC, sur la période définie.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de la commune.

Admission en non-valeur - Budget Général et Eau

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur proposition de Monsieur le Trésorier en date du 21 mars 2022, le conseil municipal doit statuer sur l'admission en non-valeur de restes à payer correspondant à plusieurs titres de recettes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Article 1 : décide de statuer sur l'admission en non-valeur des restes à payer correspondant aux titres suivants :

-n° 10 de l'exercice 2013, pour un montant de 0.12 € ; (objet : eau-asst 2013)

-n° 10 de l'exercice 2015, pour un montant de 0.04 € ; (objet : eau-asst 2015)

-n° 219 de l'exercice 2019, pour un montant de 0.33 € ; (objet : eau-asst 2019)

Article 2 : dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **0.49 €**.

Article 3 : dit que les crédits sont inscrits en dépenses au Budget de l'exercice en cours de la commune.

Mise à jour du tableau des effectifs Suppression d'emploi avec création simultanée

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année.

Cette modification, préalable aux nominations, entraîne la suppression des emplois d'origine, et la création des emplois correspondants aux grades d'avancement.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 21/03/2022 ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 05/04/2022 ;

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression d'un emploi de rédacteur principal de 2^{ème} classe, à temps complet, soit 35/35^{ème}

- la création d'un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à temps complet, soit 35/35^{ème}

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la suppression et création d'emploi ainsi proposée.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 01/06/2022 :

Filière : Administrative

Cadre d'emploi : Rédacteurs territoriaux

Grade	Ancien effectif	Nouvel effectif
Rédacteur principal de 2^{ème} classe	1	0
Rédacteur principal de 1^{ère} classe	0	1

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget général 2022, chapitre 012.

Plantation Forêt La Chaumette - Choix du maître d'oeuvre

M. le Maire rappelle la délibération n° 40/2021 du 06/12/2021 approuvant le programme de travaux de renouvellement forestier de la forêt de La Chaumette.

Il explique que lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de relance dans le cadre du projet déposé par l'ONF et retenue par l'État, elle peut confier différentes prestations à l'ONF.

Dans ce cadre, un devis a été demandé à l'ONF pour une mission d'assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues, mission dite d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO).

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **de retenir** la proposition d'Assistance Technique à Donneur d'Ordre (ATDO) de l'ONF qui s'élève à **5 642.32 € HT, soit 6 770.78 € TTC.**

- **de donner pouvoir** au Maire pour signer le devis et tous les documents afférents.

- **précise** que les crédits sont prévus au budget 2022.

CCTDM

Approbation rapport CLECT « transfert de compétences à caractère social » du 14/01/2022

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

Vu l'article L5211-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport final de la CLECT du 14 janvier 2022 approuvé à l'unanimité par ladite commission ;

M. le Maire explique que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre l'EPCI et ses communes membres, a notifié le rapport établi le 14 janvier 2022.

Ce rapport concerne l'évaluation des charges liées au transfert de compétences à caractère social :

-La commune de Puy-Guillaume transfère à la Communauté de communes les structures suivantes :
EHPAD Colombier et la Résidence Autonomie.

-Régularisation clectage SIAD de Lezoux et SIVOS de la Région de Billom.

Ce rapport a été approuvé par la CLECT, ce qui a permis d'enclencher le processus délibératif aboutissant à la fixation définitive, par le Conseil Communautaire, des attributions de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT du 14 janvier 2022.

TE63-SIEG - Rapport d'activité et compte administratif 2020

Conformément à l'article L 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, le Territoire d'Énergie 63 - Syndicat Intercommunal d'Électricité et de Gaz (SIEG) du Puy-de-Dôme a transmis son rapport d'activité ainsi que son compte administratif relatifs à l'exercice 2020.

Le Maire doit présenter ces deux documents au conseil municipal.

Le rapport d'activité 2020 et le compte administratif 2020 du TE63-SIEG du Puy-de-Dôme ont été communiqués à M. le Maire par mail reçu le 25 avril 2022 en Mairie.

M. le Maire présente ces deux documents à l'assemblée municipale.

Le conseil municipal prend acte.

2- QUESTIONS DIVERSES

1/ Travaux/Bâtiments/Voirie

- Cimetière. Intervention SIC INFRA pour étude de sol le 07/03/2022. M. GUERGOUR, architecte, va nous transmettre un projet d'aménagement du cimetière réalisé en fonction des résultats de l'étude de sol.
- Réunion du 03/03/2022. Les briquettes de parement pour le Club rural vont être commandées ; une grille sera installée et une rampe sera commandée (muret escalier d'accès au Club) ; Un devis électrique pour l'installation d'un ballon d'eau chaude à l'Auberge va être demandé ; La porte de l'Église va être teinte d'ici l'été ; Travaux d'évacuation des eaux pluviales du Bâtiment Saint-André bientôt terminés.
- Date prochaine réunion. Jeudi 12 mai à 18h30 (si M. GUERGOUR nous a transmis le projet d'aménagement du cimetière, sinon report à une date ultérieure).

2/ Information/Associations/Culture

- Date prochaine réunion. Lundi 09 mai à 17h30

3/ Aménagement du territoire/Boisement

- Réunions du 07/03/2022 et du 04/04/2022
 - Bacs collectifs : à la demande de TDM, une liste de dix emplacements prioritaires et leur habillage a été définie par la commission. Avec habillage en bois : L'Haricot, La Vachie/Sarrey, Montvianeix/Le Bost/Rigaud, Les 3 Cerisiers/Le Châtaignier/La Boutière/Les Garennes, Bancherel/Moulin-Molière/Les Bouches, Dassaud, Philibin/Le Thuel/La Plantade/Les Robinaux, Chossière et Moulin Roddier. Avec plantations : La Trappe. Ces travaux seront pris en charge par TDM.
 - Parcelle enclavée SMGF AO 105 (cf. compte-rendu du 17/02/2022). Proposition d'échange avec la parcelle AD 93. Problème cette parcelle fait partie des 31.4099 ha pour lesquels le conseil municipal a demandé une application du régime forestier par délibération n° 10/2020 du 24/02/2020. Si échange, il faudra demander sa distraction du régime forestier.
- Date prochaine réunion. Néant

4/ Organismes divers

- SIEA Rive droite de la Dore
 - Réunions du 01/03/2022 et du 12/04/2022. Séances relatives au vote du budget 2022.
 - Rapport de vérification des poteaux incendie et devis. Le rapport réalisé par le SIEA a été transmis au SDIS pour information. Ce rapport fait apparaître les anomalies et/ou besoins de renouvellement des hydrants, il était accompagné des devis afin que la commune ait une vision globale sur les investissements à réaliser. Dépenses déjà engagées cette année : le remplacement du poteau incendie de RODDIER pour 2 819.07 € TTC.
- Sage Dore. Réunion du 12/04/2022. État des lieux du Contrat territorial Dore 2020/2025. Thématiques abordées : Morphologie des cours d'eau, biodiversité avec suivi des actions ; Restauration des milieux alluviaux de la Dore ; Thématique agricole ; Restauration des zones humides et gestion quantitative.
- Région AURA - Présentation dispositifs d'aides aux communes, réunion du 21/04/2022. Il s'agit d'un contrat de 4 ans (2023/2026) destiné aux communes rurales, sans étude préalable obligatoire et avec une demande d'aide simplifiée. Travaux non éligibles : voirie et réseaux ; Travaux éligibles : sport, santé, sécurité, commerces.
- DDT courrier du 21/04/2022 - Zone assainissement collectif. Courrier transmis au SIEA pour avis.
- ONF - Réunion du 27/04/2022. Mme Miolane, responsable du pôle aménagement de l'ONF en charge de la rédaction du document sur la future gestion de la forêt communale, a recueilli les attentes des élus concernant l'aménagement forestier de notre massif communal.

5/ Intercommunalité

- ENS Tourbière du Sapey. Réunion d'information du 17/03/2022. *Présentation du Plan de gestion du site, présentation de la prise en compte des milieux humides dans la gestion forestière, échanges à propos de la maîtrise foncière et de la gestion future.*
- Date prochaines réunions :
 - *Bureau communautaire.* Mercredi 11 mai, mardi 24 mai, mardi 31 mai, mardi 14 juin
 - *Conseil communautaire.* Mardi 24 mai 2022 18h30

6/ Divers

- Permanences bureau de vote élection législative du 12 et 19 juin 2022. *Vu*
- Prochaine réunion de Bureau. *Jeudi 23 juin à 20h*
- Prochain Conseil municipal. *Lundi 27 juin à 19h*

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h00